

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD**  
**Séance du lundi 14 novembre 2022**

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 20h00 dans la salle Henri Lambert, sous la présidence de M. Bernard HOGUET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Bernard HOGUET, Maire,  
Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT, Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, **Adjoints**,  
Monsieur Victor BALIER, **Conseiller municipal délégué**,  
Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR,  
Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE **Conseillers municipaux**.

Absents excusés :

Mme Elvira HACHE, M. Xavier LECOINTRE a donné pouvoir à M. DEFONTAINE.

Assistait également à la réunion Mme Angélique VERROUST, Secrétaire de Mairie.  
Après l'appel nominal, Madame Marie-France MOIGNOT est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 27 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

**Question N°1 :**

**SDE 76 : programme d'éclairage public impasse des châtaigniers. Remplacement de lanternes.**

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour remplacer 6 lanternes défectueuses "Impasse des Châtaigniers". Le SDE 76 va prendre à sa charge 65% de la dépense. La commune participera à hauteur de 2337.50€ T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

**Question N°2 :**

**Délibération approuvant l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Le conseil municipal décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22 heures 30 à 05 heures 30 à partir du 1er décembre sauf sur les routes départementales 79, 925 et 940 ainsi que sur la rue Victor Coviaux où l'aménagement récemment mis en place permet déjà une diminution progressive de l'éclairage public. Un courrier va être remis à chaque foyer.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Question N°3 :**

#### **Délibération portant adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le conseil municipal décide de renouveler ce partenariat et autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime ainsi que les actes subséquents.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Question N°4 :**

#### **Organisation d'un concert : validation du prix du cachet et fixation du droit d'entrée pour le public**

Dans le cadre de sa politique d'animation communale, le conseil municipal a approuvé l'organisation d'un concert du groupe NORTON EXPRESS qui reprend les standards des années 60. Le cachet pour accueillir ce concert est fixé à 2300€. Le concert pourrait avoir lieu le 01 avril 2023 à la salle Henri Lambert.

Le conseil municipal a fixé le prix d'entrée à 10€ (1 consommation comprise)

*Adopté à l'unanimité.*

### **Question N°5 :**

#### **Livre sur l'histoire de la commune : fixation du prix de vente**

Par délibération du 25 mars 2021, le conseil municipal a approuvé de retracer l'histoire de la commune, depuis la IIIème République, dans un livre écrit par Monsieur Pierre Molhou, historien. Une séance pour présenter ce livre à la population est envisagée le dimanche 05 février 2023 à la salle Henri Lambert. Le conseil municipal a fixé le prix de vente à 15€.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Question N°6 :**

#### **Tarifs des concessions dans le cimetière**

Le Conseil municipal a fixé les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

<b>CIMETIERE</b>	<b>Année 2023</b>
<b>Concession 30 ans - Droit de superposition</b>	160€
<b>Concession 50 ans - Droit de superposition</b>	270€
<b>Case dans le colombarium - 15 ans (1 ou 2 urnes)</b>	320€
<b>Case dans le colombarium - 30 ans (1 ou 2 urnes)</b>	530€
<b>Case dans le colombarium - 50 ans (1 ou 2 urnes)</b>	630€

*Adopté à l'unanimité.*

### **Question N°7 :**

#### **Avis sur les dérogations au repos dominical pour 2023**

La commune de Saint-Léonard a participé à une réunion afin d'harmoniser les dates sur l'ensemble du territoire. Le conseil municipal a fixé le calendrier des dimanches suivant : 15 janvier, 02 juillet, 27 août, 03 septembre, 08 octobre, 15 octobre, 26 novembre, 03 décembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre, 31 décembre.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Question N°8 :**

#### **Rapport d'activités 2021**

1. SIAEPA FECAMP SUD-OUEST
  - Eau potable
  - Assainissement collectif
  - Assainissement non collectif
2. Régie de Fécamp
  - Eau potable
  - Assainissement collectif
3. Agence de l'eau
4. Elimination des déchets

*Le conseil municipal prend acte de ces rapports. Monsieur le maire insiste particulièrement sur la question de l'assainissement non collectif. Un courrier va être adressé à chaque foyer concerné pour les inciter à réaliser les travaux nécessaires et les informer des subventions à solliciter.*

### **Questions et informations diverses :**

Monsieur le maire donne quelques dates :

- 13/12 : prochain conseil municipal
- 07/01/2023 : vœux du maire
- 05/02/2023 : présentation du livre
- 26/03/2023 : repas des anciens

Monsieur DAUDRUY signale que :

- les travaux du cimetière sont en cours de finition
- les travaux de défense contre l'incendie vont bientôt débiter
- la consultation pour les ateliers des services techniques va bientôt être lancée

Monsieur MAGUET :

- demande où en est le dossier des panneaux volés. La commande a été livrée. Une réflexion sur leur positionnement et leur scellement pour éviter tout vandalisme doit être menée.
- signale des intrusions sur le stade de football. Une haie doit être retirée afin d'y installer une clôture. Néanmoins, cela n'empêchera pas certains individus de pénétrer sur le terrain.
- évoque la sécurité autour du gabion de M.CARTON aux Marettes. Contact a été pris avec le Département pour envisager un rendez-vous, accompagné de M.le maire d'Yport, afin de réfléchir à une signalisation suffisamment visible et adaptée.
- fait état d'odeurs persistantes rue Coviaux ainsi que quelques soucis au niveau de la voirie.

La séance est levée à 22h25.